

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 10 pouvoir : 4 votants : 14
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 03 Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 22 Janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, ~~Mr Jean Michel EFFNER~~, ~~Mr Jean Marie WIART~~, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, ~~Mme Célinie HOCQ~~, ~~Mr Jacques GARBEZ~~, Mr Freddy LECLERCQ, ~~Mr Alain YUX~~, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT, Mme Pascale DEQUIREZ

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Célinie HOCQ, Mme Laetitia DAVID NOTTEZ

Etaient absents et a donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Stéphane TONELLE, Mr Jacques GARBEZ à Mr Freddy LECLERCQ, Mr Jean Michel EFFNER à Mme Pascale DEQUIREZ, Mr Jean Marie WIART à Mme Dominique TONELLE

Etait absent en retard : Mr Alain YUX

**CHANGEMENT DE LOCATAIRE DE LA PARCELLE N°18
RUE DU MARAIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Mr BRABANT souhaite vendre son chalet sis sur la parcelle n°18 rue du Marais et sollicite l'avis du Conseil.

Après en avoir discuté, délibéré et voté, à l'unanimité les membres du Conseil acceptent la vente du chalet au profit de Mr Mme CHARLES Dominique domiciliés à Ecourt Saint Quentin. La location de la parcelle prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Les membres du Conseil chargent Mr le Maire d'en informer Mr BRABANT et d'établir un nouveau contrat au profit de Mr et Mme CHARLES.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus
Le Maire, S. TONELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 10 pouvoir : 4 votants : 14
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 03 Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 22 Janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, ~~Mr Jean Michel EFFNER, Mr Jean Marie WIART~~, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, ~~Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ~~, Mr Freddy LECLERCQ, ~~Mr Alain YUX~~, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT, Mme Pascale DEQUIREZ

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Célinie HOCQ, Mme Laetitia DAVID NOTTEZ

Etaient absents et a donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Stéphane TONELLE, Mr Jacques GARBEZ à Mr Freddy LECLERCQ, Mr Jean Michel EFFNER à Mme Pascale DEQUIREZ, Mr Jean Marie WIART à Mme Dominique TONELLE

Etait absent en retard : Mr Alain YUX

**AUTORISATION DE PRINCIPE AU MAIRE
POUR TOUTES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire pour chaque projet d'investissement de prendre une délibération l'autorisant à signer les documents et d'effectuer les démarches pour les demandes de subventions.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil concernant l'autorisation de signer tous documents se rapportant aux demandes de subventions des projets d'investissement qui seront inscrits au budget principal de la Commune 2025, ainsi que pour le projet de Restructuration de l'Ecole Elémentaire Clémence Leroy.

Après en avoir, discuté, délibéré et voté, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité et autorisent Mr le Maire à signer toutes demandes de subventions et autres documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus

Le Maire, S. TONELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 10 pouvoir : 4 votants : 14
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 03 Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 22 Janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, ~~Mr Jean Michel EFFNER~~, ~~Mr Jean Marie WIART~~, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, ~~Mme Célinie HOCQ~~, ~~Mr Jacques GARBEZ~~, Mr Freddy LECLERCQ, ~~Mr Alain YUX~~, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT, Mme Pascale DEQUIREZ

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Célinie HOCQ, Mme Laetitia DAVID NOTTEZ

Etaient absents et a donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Stéphane TONELLE, Mr Jacques GARBEZ à Mr Freddy LECLERCQ, Mr Jean Michel EFFNER à Mme Pascale DEQUIREZ, Mr Jean Marie WIART à Mme Dominique TONELLE

Etait absent en retard : Mr Alain YUX

**PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2025**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} Trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L612-1 du Code Général des collectivités territoriales autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2024.

Montant budgétisé dépenses investissement 2024 886 193.41 €
(Hors Chapitre 16 remboursement d'emprunt)

Crédit repoté, Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 221 548.35 € maximum (<25 % de 886 193.41 €)

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- | | | |
|------------------|---|--------------------|
| - Prog 281 : 203 | <u>Restructuration école élémentaire</u> | 53 246.34 € |
| | BTC : 10 948.61 € | |
| | Point singulier : 31 249.15 € | |
| | Topos : 3 312.52 € | |
| | Synaps : 10 948.61 € | |
| - Prog 84 : 2051 | <u>Mairie</u> | 2 880.00 € |
| | Agense Six 2 880.00 € | |

Monsieur le Maire précise que d'autres factures d'investissement peuvent arriver avant le vote du budget et sollicite l'autorisation de mandater celles-ci dans la limite des dépenses autorisées.

Après en avoir, discuté, délibéré et voté, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité et autorisent Mr le Maire à mandater les factures d'investissement et celles à venir à hauteur de 221 548.35 € maximum autorisé.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus
Le Maire, S. TONELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 10 pouvoir : 4 votants : 14
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 03 Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 22 Janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, ~~Mr Jean Michel EFFNER~~, ~~Mr Jean Marie WIART~~, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, ~~Mme Célinie HOCQ~~, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, ~~Mr Alain YUX~~, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT, Mme Pascale DEQUIREZ

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Célinie HOCQ, Mme Laetitia DAVID NOTTEZ

Etaient absents et a donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Stéphane TONELLE, Mr Jacques GARBEZ à Mr Freddy LECLERCQ, Mr Jean Michel EFFNER à Mme Pascale DEQUIREZ, Mr Jean Marie WIART à Mme Dominique TONELLE

Etait absent en retard : Mr Alain YUX

VOTE DES TAUX DE FISCALITES 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas modifier le taux de taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti ainsi que sur les taxes d'habitations

Après en avoir discuté, délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2025

TAXES	TAUX IMPOSITION 2024	TAUX IMPOSITION 2025
TAXE FONCIERE (BATI)	40,30	40.30
TAXE FONCIERE (NON BATI)	40,17	40.17
TAXE HABITATION	14,56	14.56

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus
Le Maire, S. TONELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 10 pouvoir : 4 votants : 14
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 03 Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 22 Janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, ~~Mr Jean Michel EFFNER~~, ~~Mr Jean Marie WIART~~, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, ~~Mme Célinie HOCQ~~, ~~Mr Jacques GARBEZ~~, Mr Freddy LECLERCQ, ~~Mr Alain YUX~~, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT, Mme Pascale DEQUIREZ

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Célinie HOCQ, Mme Laetitia DAVID NOTTEZ

Etaient absents et a donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Stéphane TONELLE, Mr Jacques GARBEZ à Mr Freddy LECLERCQ, Mr Jean Michel EFFNER à Mme Pascale DEQUIREZ, Mr Jean Marie WIART à Mme Dominique TONELLE

Etait absent en retard : Mr Alain YUX

**MISE EN PLACE D'UN TARIF
ENFANT FREQUENTANT LA CANTINE SANS PRENDRE LE REPAS
ALLERGIES**

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil que certains enfants fréquentent la cantine sans prendre de repas, pour cause d'allergies diverses.

Monsieur le Maire propose d'établir un tarif pour palier partiellement aux frais de fonctionnement.

Après en avoir discuté, délibéré et voté, les membres du Conseil à l'unanimité décident de demander 1,00 €. Ils chargent Monsieur le Maire de mettre en place le tarif à compter du 03 Février 2025.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus
Le Maire, S. TONELLE*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 10 pouvoir : 4 votants : 14
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 03 Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 22 Janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT, Mme Pascale DEQUIREZ

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Célinie HOCQ, Mme Laetitia DAVID NOTTEZ

Etaient absents et a donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Stéphane TONELLE, Mr Jacques GARBEZ à Mr Freddy LECLERCQ, Mr Jean Michel EFFNER à Mme Pascale DEQUIREZ, Mr Jean Marie WIART à Mme Dominique TONELLE

Etait absent en retard : Mr Alain YUX

DEVIS STADE

Monsieur le Maire, informe que lors de la réunion du 24 Octobre 2024, il avait été demandé d'effectuer des devis pour clôturer le stade et abattre les sapins restants.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DUBOIS

Madame Dubois donne lecture de plusieurs devis

Clôture : Clôture du Douaisis	3 369.78 € TTC
Tabary Coquelle	4 445.02 € TTC
VR Paysage	4 648.00 € TTC

Abattage arbres : EVE	2 020.00 € TTC
LCP	2 196.00 € TTC
Lanciaux Delabre	2 246.40 € TTC

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres et soumet au vote.

Après en avoir discuté, délibéré et voté, les membres du Conseil à l'unanimité décident de demander choisir la société clôtures du Douaisis pour la clôture et EVE pour l'abattage des arbres.

Ils chargent Monsieur le Maire d'établir les commandes



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus
Le Maire, S. TONELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 10 pouvoir : 4 votants : 14
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 03 Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 22 Janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mme Pascale DEQUIREZ, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Yannick STERCKX, Mr Jean Michel EFFNER, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mme Charlène DUBOIS, Mme Célinie HOCQ, Mr Jacques GARBEZ, Mr Freddy LECLERCQ, Mr Alain YUX, Mme Dominique TONELLE Mr Marc Antoine DELROT, Mme Pascale DEQUIREZ

Etaient absentes excusées : Mme Marion GUERY, Mme Célinie HOCQ, Mme Laetitia DAVID NOTTEZ

Etaient absents et a donné pouvoir : Mr Joseph LEVEQUE à Mr Stéphane TONELLE, Mr Jacques GARBEZ à Mr Freddy LECLERCQ, Mr Jean Michel EFFNER à Mme Pascale DEQUIREZ, Mr Jean Marie WIART à Mme Dominique TONELLE

Etait absent en retard : Mr Alain YUX

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) *Monsieur le Maire suggère aux membres du Conseil, la création d'un Conseil Municipal de Jeunes. Il explique le contexte et présente par projection d'un power point les l'implication dans la vie de la commune (organisation d'évènements, participation aux manifestations, etc...)
Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres et soumet au vote.
Après discussion, délibération et vote, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la mise en place d'un Conseil Municipal de jeunes.*

Mr YUX 19h26

- 2) *Demande autorisation de signature du renouvellement de la convention de partenariat avec le département
Monsieur le Maire informe que la médiathèque compte 1000 inscrits, il informe également l'augmentation du budget annuel d'acquisitions de documents de 0.10 par habitant (de 1,40 à 1,50)*
- 3) *Monsieur le Maire informe les membres du conseil, d'une proposition de convention de maitrise d'ouvrage avec la Fédération de Chasse, pour des travaux d'abattage, de rognage, clôtures, écopaturage, au lieu- dit le marais du Becquerel. Le financement est en totalité pris en charge par la Fédération.
Après en avoir discuté, délibéré, et voté les membres acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer la Convention.*
- 4) *Mr Yux prend la parole, il explique aux membres du Conseil que certains peupliers sont arrivés à maturité, et ou abimés, cassés par les différents évènements climatiques, il est donc nécessaire d'abattre ses arbres.*

La Société Bois Négoce Energie serait intéressée par l'achat de coupe, les parcelles seraient replantées par différentes essences (Vive). Des lots seront mis à disposition de la population. Aucun c blanche.

Après discussion, délibération, et vote les membres du Conseil acceptent et autorisent Mr le Maire à signer la convention.

Mr Delrot s'abstient.

5) Investissements urgents

- Chauffage Salle Polyvalente

. Devis n°1 22 244.49 € TTC, chaudière en cascade, variante possible 1 745.00 € HT Sarl Lecutier

. Devis n°2 77 778.80 € TTC, chaudière à gaz, Sarl Lecutier

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, que s'il y avait urgence pour le remplacement de la chaudière de voter pour le choix et de l'autoriser à signer le devis.

Après en avoir discuté, délibéré et voté, les membres du Conseil à l'unanimité choisissent le devis n°1 et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis, et d'effectuer la commande en cas de nécessité de remplacement.

- Remplacement de la toiture des Ateliers Municipaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que suite à la dernière tempête, la toiture des ateliers municipaux est fortement endommagée et il est nécessaire d'effectuer le remplacement.

Des devis vont être demandés, Monsieur le Maire précise qu'il y aura possibilité de demander l'aide du Département (FARDA).

Après en avoir discuté, délibéré et voté les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à effectuer la commande dès réception du devis et de solliciter la demande de FARDA

6) Entretien chemin de la Sablière (balle trap)

Monsieur le Maire informe les membres, que des travaux de réfection du chemin de remembrement allant au ball trap é été effectué par l'entreprise Legros, cependant il reste une partie abimée, qui se situe sur une partie de la commune et une partie sur la commune de Récourt. Le coût de la réfection pour la Commune serait de 1 500,00 € (750,00 € écourt, 750,00 € Récourt).

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil

Après en avoir discuté, délibéré et voté les membres acceptent à l'unanimité et chargent Mr le Maire d'effectuer la commande auprès de Mr LEGROS.

7) Demande par la Sté de Pêche de la réfection de Chemin de la Buse.

8) Vente du Café l'Auberge Rouge, Monsieur le Maire soumet au vote pour le droit de préempter

Après en avoir discuté, délibéré et voté, les membres du Conseil décident de ne pas préempter.

Mr Alain YUX s'abstient.

9) Mr le Maire informe les membres, que le CCAS possède des terres et qu'il serait peut-être judicieux de réfléchir à la vente de ces terres qui rapportent peu au CCAS. L'étude sera faite avec les membres du CCAS.

Monsieur le Maire émet une proposition de vente à l'euro symbolique du Presbytère au CCAS, celui-ci pourrait effectuer les travaux de rénovation avec la vente des terrains.

Monsieur le Maire propose aux membres de mener l'étude et d'en reparler lors d'une prochaine réunion.

Après en avoir discuté, délibéré et voté les membres acceptent la proposition de Monsieur le Maire.

- 10) *La demande de subvention DETR pour la restructuration de l'école*
Monsieur le Maire informe les membres, qu'il va convier le Sous
Possibilité d'implantation des portakabin dans la cour de l'école

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le 06/02/2025
ID : 062-216202846-20250203-072025-DE

- 11) *Travaux de sécurisation de la rue Henri Barbusse en cours*
- 12) *Information sur la réglementation à la sécurisation des passages piétons. Interdiction de stationnement des véhicules motorisés dans les 5M en amont des passages piétons.*
- 13) *Information sur l'augmentation de l'électricité en 2025 en moyenne 6,5 % et division du gaz de 1,1.*
- 14) *Courrier de la Préfecture sur les commandes publiques. Les marchés de travaux dont le montant est estimé inférieur à 100 000,00 HT peuvent conclus sans publicité, ni mise en concurrence, également sur les lots portant sur les travaux*
- 15) *Point sur les impayés*
- 16) *Scission entre l'Union Musicale et la Vaillante de Cagnicourt*
- 17) *Agendas*
. Opération entretien du Canal Dominique par la Sté de Pêche, le 08 Février 2025
. Samedi 1^{er} Mars 11H, plantation arbres, jardin des naissances
. Assemblée Générale ALE, Samedi 1^{er} Mars 15H
. Réunion SYMEVAD, compostage courant Mars, à confirmer

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus
Le Maire, S. TONELLE

